



Extrait du registre des délibérations Comité syndical : SIMA COISE

Séance du : 26 septembre 2013

Compte rendu affiché le : 3 octobre 2013

Date de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de délégués : 33

En exercice : 33

Présents : 19

Votants : 19

Nombre de délégués concernés : 26

En exercice : 26

Présents : 15

Votants : 15

Présents:

CCPSG : J Y Charbonnier, Besset C, Louat R, Philippon B, Tardy F, A Philippon

CCFL : Séon M, Rousset L, Gonon P,

CCHL: Bruyas JM, Larue M F, Villard P, Berne M, Moralès P, R Bouchut,

SEM : Guyot P

Autres communes: Reynard R, Piot M, Pallandre A,

Secrétaire de séance : Pallandre A

Excusés : Villemagne G, Boudier J P, Vincent G, Lornage F, Lhopital J L, Bussière L, Grange M, Chambonnet M

N° 444 Objet : Demande de subvention pour les opérations de réhabilitation des installations d'ANC classées points noirs sur le bassin versant Coise

Monsieur le Président rappelle que le SIMA Coise a pris la compétence « réhabilitation des installations d'assainissement non collectif classées points noirs ». Les particuliers volontaires qui souhaitent s'engager dans la démarche de réhabilitation de leur installation d'ANC classée point noir, devront signer une convention avec le SIMA Coise qui sera maître d'ouvrage délégué pendant la durée des travaux. Les particuliers bénéficieront par l'intermédiaire du SIMA Coise de subventions des Agences de l'Eau L.B ou RM&C, du Conseil Général du Rhône et de la Région Rhône Alpes en fonction du classement de l'installation et de sa localisation.

Monsieur le Président propose que le SIMA Coise sollicite une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau LB qui dans le cadre du 10ème programme va subventionner à un taux de 50%. Cette demande se divisera en 5 tranches d'étude de faisabilité et de travaux de réhabilitation sur la base de 10 installations classées points noirs chacune, sur le bassin versant Coise. Chacune des tranches représentera un montant total plafonné à 80 000 € soit une aide de 40 000 €

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le Président à solliciter les aides financières de de l'Agence de l'Eau LB pour trois tranches de travaux qui concerne le bassin versant Coise.

Copie conforme au registre

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202278-20130926-444-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2013

Publication : 02/10/2013

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Fait à Saint Galmier

Le 26 septembre 2013

Le Président

Jean Yves Charbonnier